



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'HERAULT

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 42 - MAI 2014

SOMMAIRE

Préfecture de l'Hérault

Arrêté N °2014127-0002 - 2014-1-727 Fixation du nombre de sièges au conseil
d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du
Département de l'Hérault

..... 1



PREFET DE L'HERAULT

Arrêté n ° 2014127-0002

signé par
Pour le Préfet et par délégation, Le Sous- Préfet

le 07 Mai 2014

Préfecture de l'Hérault

2014-1-727 Fixation du nombre de sièges au conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Département de l'Hérault

PRÉFET DE L'HÉRAULT

Préfecture

DIRECTION DES RELATIONS AVEC
LES COLLECTIVITES LOCALES
BUREAU DU CONTROLE DE LEGALITE

ARRETE N° 2014-1-727

FIXATION DU NOMBRE DE SIEGES AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE DU
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

**Le Préfet de la région Languedoc Roussillon
Préfet de l'Hérault**

- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale;
- VU le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion ;
- VU l'arrêté ministériel du 5 mai 2014 fixant les modalités d'organisation des élections et des désignations aux conseils d'administration des centres de gestion de la fonction publique territoriale ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2008-I-1097 du 22 avril 2008 fixant le nombre de sièges au conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale du département de l'Hérault ;
- VU l'effectif total des fonctionnaires titulaires et stagiaires relevant du centre de gestion du département de l'Hérault ;
- SUR proposition du Secrétaire général de la préfecture de l'Hérault ;

ARRETE :

ARTICLE 1er -

Le nombre de sièges du conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale du département de l'Hérault est fixé à 21 pour la représentation des communes et à 3 pour la représentation des établissements publics locaux.

ARTICLE 2 -

L'arrêté préfectoral n° 2008-I-1097 du 22 avril 2008 fixant le nombre de sièges au conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale du département de l'Hérault est abrogé.

ARTICLE 3 -

Le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Fait à Montpellier, le 07 MAI 2014

Pour le Préfet,
par délégation la secrétaire générale adjointe



Fabienne Ellul